

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**MARDI 28 FEVRIER 2017 A 20H00**

**L'an deux mil dix-sept, le mardi 28 février à vingt heures,**

Le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Serge POINTEAU.

Date de la Convocation et d'affichage : 21/02/2017

Présents : MM. POINTEAU Serge – MEIGNAN Roland - GUENERY Sandrine - BELLEY Fabien - FERRE Sylvie - Dominique BORDEAU - LANDAIS Linda - André LAUNAY - ROUEIL Samuel - TOURATIER Tony – DURAND Katia

Excusée : Néant

Secrétaire de séance : Linda LANDAIS

**1. Procès-verbal de la séance du 26/01/2017**

Le procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 26 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

**2. Approbation du compte administratif communal et lotissement – Délibération n°7**

**Compte administratif commune 2016 et affectation des résultats**

Sous la présidence de Mme Sandrine GUENERY, adjointe au maire, chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil municipal examine le compte administratif communal 2016 :

Recettes d'investissement	33 493.78 €
Dépenses d'investissement	31 167.77 €
<b>D'où un excédent d'investissement de</b>	<b>2 326.01 €</b>

Recettes de fonctionnement	175 721.35 €
Dépenses de fonctionnement	146 015.59 €
<b>D'où un excédent de fonctionnement de</b>	<b>29 705.76 €</b>

<b>Avec un solde net d'exécution de l'exercice de :</b>	<b>+32 031.77 €</b>
---	---------------------

Après reprise des résultats de l'exercice 2015, le résultat de clôture présente un solde net global de 151 372.73 € réparti de la façon suivante :

Affectation de l'excédent de fonctionnement ligne 002	146 678.27 €
Affectation du déficit d'investissement ligne 001	21 890.59 €
Affectation en réserve compte 1068	24 035.08 €

**Décision :**

Hors la présence de M. le Maire,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres approuve le compte administratif du budget communal.

## Budget lotissement :

Le budget lotissement ne fait apparaître aucun mouvement au cours de l'année 2016

### 3. **Approbation du compte de gestion communal et lotissement – Délibération n°8**

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter **les budgets primitifs de l'exercice 2016** et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Après avoir entendu et approuvé **les comptes administratifs 2016**;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations **du 1er Janvier 2016 au 31 Décembre 2016**

2° Statuant sur **l'exécution du budget de l'exercice 2016** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

#### Décision :

- DECLARE que les comptes de gestion dressés pour le budget communal et le lotissement, pour l'exercice **2016** par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

### 4. **Demande de subvention Agence de l'Eau Loire Bretagne – Délibération n°9**

Suite à la décision d'acquisition de parcelles de terrain sur la commune de Peuton, cadastrées section D n°70, 120 à 122, 498, 501, 502, 508, 515, 529, 681, 683 et 685, pour une surface totale de 45 948 m<sup>2</sup> dans le cadre de l'aménagement de la zone de loisirs et de la zone humide, le Maire fait part au conseil municipal, qu'une aide financière peut être sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Le Maire propose au conseil municipal d'approuver le plan de financement et de se prononcer sur cette demande d'aide financière

#### Plan de financement Acquisition de terrain :

INVESTISSEMENT DEPENSES		INVESTISSEMENT RECETTES	
Acquisition terrain Hors frais de notaire	28 000 €	Aide de l'Agence de l'eau 80 % maximum	22 400 €
		Auto financement	5 600 €
Total	28 000 €	Total	28 000 €

#### Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le plan de financement pour l'acquisition du terrain et charge le Maire d'effectuer une demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

### 5. **Transfert compétence urbanisme à la CCPG – Délibération n°10**

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové n° 2014-366 du 24 mars 2014 (dénommée loi ALUR) modifie dans son article 136 les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux communautés de communes et communautés d'agglomération.

Elle donne désormais aux EPCI la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme.

Cette compétence sera effective à l'expiration d'un délai de trois ans après l'adoption de la loi, soit le 27 mars 2017, pour les intercommunalités ne l'ayant pas déjà acquise, tout en apportant une exception dans le cas où

"au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent dans les trois mois précédant le terme du délai d'applicabilité".

Il en résulte que le transfert de plein droit aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération de la compétence en matière de PLU interviendra le 27 mars 2017, sauf en cas d'opposition des communes dans les conditions exposées ci-dessus.

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014,

**PROPOSITION** : Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes du pays de Château-Gontier,
- de le charger de notifier sans délai la présente délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes, ainsi qu'à Madame la sous-préfète,
- de le charger de signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

**Décision** :

Le conseil municipal, à l'unanimité, s'oppose au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, charge le Maire de notifier sans délai la présente délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes, ainsi qu'à Mme la sous-préfète, charge le Maire de signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

**6. Travaux de la salle communale : marché public maîtrise d'œuvre – Délibération n°11**

M. le Maire fait part au conseil municipal que le CAUE a transmis début février, un document de travail concernant le cahier des charges pour la réhabilitation et l'extension de la salle communale.

Il souhaite que le conseil municipal étudie ce document avant le lancement de l'appel d'offres pour une mission de maîtrise d'œuvre.

M. Fabien BELLEY présente le document de travail concernant le cahier des charges pour la réhabilitation et l'extension de la salle communale.

Il fait part de remarques formulées au CAUE par rapport au montant des travaux envisagés : 480 000 € mentionnés sur le cahier des charges. Le conseil municipal propose de prévoir le montant des travaux à 300 000 €.

**Décision** :

Le conseil municipal à 8 voix pour, deux voix contre et une abstention décide de lancer l'appel d'offre avec le cahier des charges stipulant le montant du projet à 300 000 €.

**7. Vente de chemins communaux – Délibération n°12**

M. le Maire fait part que suite à la dernière réunion de conseil municipal, un courrier a été transmis à M. et Mme DEMAS concernant la vente du chemin de la Monitaie à savoir que la vente comprenait le prix de 500 € l'hectare, les frais de bornage, les frais d'enduit monocouche et les frais d'enquête publique partagés entre les différents acquéreurs de chemins. M. et Mme DEMAS ont informé le Maire qu'ils n'étaient plus intéressés par l'acquisition du chemin de la Monitaie.

M. le Maire propose donc au conseil municipal :

- ▶ de se prononcer sur la désaffectation de fait du chemin rural n°2,
- ▶ de procéder à la vente de ce terrain après réalisation de l'enquête publique,
- ▶ de l'autoriser à engager les démarches correspondantes

**Décision :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide

- ▶ la désaffectation de fait du chemin rural n°2,
- ▶ de procéder à la vente de ce terrain après réalisation de l'enquête publique,
- ▶ d'autoriser M. le Maire à engager les démarches correspondantes

## 8. Devis CEGID logiciels mairie

M. le Maire informe le conseil municipal que le secrétariat a été contacté par l'entreprise CEGID, fournisseur de logiciels de gestion administrative communale.

Il est proposé à la commune de procéder au transfert en ligne des logiciels utilisés.

Les applications deviennent accessibles simplement à partir d'un navigateur Web, à tout moment et partout.

Actuellement en Mayenne, seule une commune a procédé au transfert.

Le devis présenté concernant ce nouveau mode de travail s'élève à 1152.00 € par an incluant huit logiciels de la gamme CEGID contre 971.24 € actuellement comprenant l'accès à quatre logiciels.

**Décision :**

Le conseil municipal, décide de revoir ce sujet en fin d'année.

## 9. Publi-Juris : acceptation fonds – Délibération n°13

M. le Maire fait part au conseil municipal que la société d'avocats Publi-Juris a transmis un chèque d'un montant de 528 €, en règlement du jugement rendu par le Tribunal administratif de Nantes le 17 novembre 2016 dans le cadre d'un recours en annulation 15.078 n°3, intenté contre la commune par les époux de La Motte.

M. le Maire demande au conseil municipal d'accepter le règlement et de l'autoriser à établir un titre de recettes correspondant.

**Décision :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le règlement de la société d'avocat Publi-Juris d'un montant de 528 € en règlement du jugement rendu par le Tribunal administratif de Nantes le 17 novembre 2016 dans le cadre d'un recours en annulation 15.078 n°3, intenté contre la commune par les époux de La Motte.

## 10. Renouvellement Label Chemin de la Nature – Délibération n°14

M. le Maire propose au conseil municipal de renouveler le dispositif de labellisation « sur le chemin de la nature » par Mayenne Nature Environnement, en effet le cahier des charges 2012-2017 arrive à son terme.

Une visite a eu lieu le 25 janvier 2017. Etaient présents M. le Maire, André Launay ainsi que M.DUVAL, responsable pédagogique à Mayenne Nature Environnement.

### **Décision :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le renouvellement du dispositif de labellisation « sur le chemin de la Nature » par Mayenne Nature Environnement.

## **11. Subventions 2017 – Délibération n°15**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes :

<b>Associations</b>	<b>2016 Subventions attribuées</b>	<b>2017 Décision d'attribution</b>
Anciens Combattants de Peuton	250 €	<b>250 €</b>
Groupement Communal des organismes nuisibles de Peuton	150 €	<b>150 €</b>
Secours Catholique Paroisse St Jean Bosco Quelaines St Gault	50 €	<b>50 €</b>
ADMR Laigné/Loigné	273 €	<b>273 €</b>
Association pour le Don du sang bénévole de Quelaines St Gault	Mise à disposition gratuite de la Halle le 05 juin 2016	<b>Mise à disposition gratuite de la Halle le 24 juin 2017</b>

## **12. Associations extérieures : Etablissement d'un règlement pour attribution de salles – Délibération n°16**

M. le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur l'attribution gratuite de la salle et de la Halle pour les associations extérieures à la commune et notamment les quatre CUMA suivantes : Cuma du Vallon, Cuma des Lattays, Cuma du Village, Cuma de Denazé, dans lesquelles une grande majorité d'agriculteurs Peutonnais sont adhérents.

### **Décision :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de mettre gratuitement à disposition la salle communale aux Cuma du Vallon, Cuma des Lattays, Cuma du Village, Cuma de Denazé, une fois par an.

## **13. La Poste : Proposition numérotage adresses hors commune**

M. le Maire a rencontré M.POUTIER Alain, responsable développement de nouveaux services de La Poste. Il propose une aide à la numérotation des habitations hors agglomération. Un document descriptif de l'intérêt des règles de bonnes adresses a été communiqué.

Un devis joint en annexe a été proposé sur une base de 60 adresses à numéroté ou dénommer.

M. le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur cette opération pour un montant de 3129.00 € hors taxe.

### **Décision :**

Le conseil municipal ne souhaite pas donner de suite à cette proposition.

#### 14. Voirie : Prévision de travaux pour 2017

M. Roland Meignan, fait part des travaux de voirie à prévoir pour l'année 2017 suite à la réunion commission du 25 février 2017 :

- Point à Temps : chemin de la Petite Mazure, route des Madeleines, Chemin de la Gougeonnerie
- Arasement accotement Chemins Petite et Grande Mazure, éboulement Chemin de Vaucoullier
- Gare de croisement route des Madeleines, virage derrière chez Romet busage dans le fossé environ 18 mètres, remplir le fossé de pierre.

Un courrier va être transmis aux agriculteurs afin de laisser une bande de 50 cm sur les terres en bordure de voirie pour éviter les éboulements de terrain et de boucher les fossés.

Il y a lieu également de prévoir de reboucher les fossés sur la RD 10 en face du Point Hyères et dans le virage du Bréon. Voir avec les services voirie du conseil départemental.

#### 15. Stagiaire au secrétariat de mairie : proposition de gratification – Délibération n°17

Mme Valérie CARTERON, en stage à la mairie de Peuton depuis le mois de novembre 2016, dans le cadre d'une formation secrétaire de mairie, a quitté la collectivité pour poursuivre sa formation dans une autre mairie qui la recrutera à l'issue de son stage.

Durant sa formation, Mme CARTERON a mis en page le bulletin municipal. De nombreuses heures ont été consacrées à cette tâche.

Par ailleurs elle a proposé à M. le maire, de mettre en place une gestion informatique du cimetière. Après avoir répertorié, photographié et mis à jour toutes les concessions, elle met actuellement en place (un jeudi tous les 15 jours) ce nouveau mode de gestion.

M. le Maire propose au conseil municipal de lui attribuer une gratification pour ce travail effectué.

#### Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une gratification de 300 € à Mme Carteron pour le travail effectué durant son stage à la mairie et charge le Maire d'établir un mandat de paiement.

#### 16. Questions diverses

Compte-rendu de la rencontre avec M.DUFROS de la DDT :

L'emplacement de stationnement dans le carrefour de la route de Simplé ne pose pas de problème pour M.DUFROS. La couleur devra être changée en vert, pour bien matérialiser le stationnement minute.

Dominique BORDEAU fait remarquer que Mr DUFROS ne donne pas de trace écrite sur son avis de stationnement pour le distributeur de pain. La position de Mr MARQUET du Conseil Départemental est bien différente de La DDT. Dominique BORDEAU considère que cet emplacement reste accidentogène.

Prévisions fleurissement. Sylvie Ferré et Tony Touratier vont commander de nouveaux plants plus colorés. Tony Touratier va s'occuper de voir pour de nouveaux pots et des demi-tonneaux pour la zone de loisirs.

Prévisions d'achat de deux tables pique-nique pour la zone de loisirs.

Les Entretien individuels du personnel communal se sont déroulés le jour même.

Des besoins en matériels, au service technique, ont été évoquées :

Par le biais de la mutualisation avec Marigné-Peuton : camion benne, Aspirateur à feuilles,

Bétonnage du sol de l'atelier communal, voir avec les jeunes du chantier Argent de poche pour déménager le local.

Extension assainissement collectif vers Les Maisonneuves : M. LESAGE a contacté le Maire pour lui faire part que son épouse et lui-même n'étaient plus d'accord pour autoriser le passage des canalisations sur leur terrain.

Concernant la Halle, le Comité des fêtes propose de prendre en charge une partie du polycarbonate qui sera installé sur le faîtage.

Dominique Bordeau demande que la sonorisation soit protégée dans l'église. Une porte munie d'une serrure devrait être installée prochainement.

Dominique Bordeau demande à connaître l'épaisseur du monocouche utilisé pour procéder à la réfection des trottoirs dans le bourg. Il signale que le parking route de St Gault a été fortement détérioré. Le Maire fait part qu'un huissier a établi un constat à la demande de l'entreprise afin de remettre en état le site après les travaux .

Les travaux de création du parking route de St Gault le long de l'église débuteront fin mars par l'entreprise Lochard Beaucé.

Illuminations : Katia DURAND demande s'il serait possible d'installer des spots pour la fin d'année prochaine.

André Launay fait part de la livraison de poissons aux étangs, mercredi 1<sup>er</sup> mars à 14 h par le Lycée agricole d'Azé.

Prochaine réunion de conseil municipal mardi 28 mars à 20h00

Séance levée à 23h00.